



# **Veille au grain – Bourgogne**

## **Une meilleure qualité de l'eau en Bourgogne : info ou intox ?**

Le 30 avril 2013.

*Suite à une série d'articles parus dans le Bien Public et dans le Journal de Saône et Loire sur la qualité de l'eau en Bourgogne, l'association Veille au grain - Bourgogne souhaite réagir au satisfecit que s'accorde l'ARS.*

### **45 dérogations<sup>1</sup> pour dépassement de normes sont en cours en Bourgogne : l'exception devient la règle...**

Selon le magazine 60 millions de consommateurs et l'association France Libertés ont publié fin mars les résultats d'une enquête sur la qualité de l'eau à boire. Dans un article daté du 9 avril 2013<sup>2</sup> le Bien Public rapportait les propos du magazine 60 millions de consommateurs :

« quand les opérateurs constatent qu'un paramètre chimique est dépassé et qu'il n'y a pas de risque sanitaire fondamental, ils demandent une dérogation au préfet, et l'eau peut être distribuée [...] Ce qui n'est pas un scandale en soi. » *Pour engager cette enquête, « on a eu besoin de voir comment ça fonctionnait », explique Emmanuel Poilane, directeur de France Libertés. De manière aléatoire, des informations sur les dérogations en cours ont été demandées [...]. Et là, on s'est aperçu qu'il y en avait « beaucoup plus qu'on ne pensait ».*

Nous estimons que ce qui est scandaleux est que l'exception est en train de devenir la règle en ce qui concerne les pesticides en France, que ce soit pour les Autorisations de Mise sur le Marché<sup>3</sup>, les dérogations pour les dépassements de normes dans l'eau ou les dérogations pour les épandages aériens de pesticides<sup>4</sup> !

Dans un autre article du Bien Public daté du 9 avril 2013<sup>5</sup>, Laurent Tessier, responsable de la délégation régionale de l'Agence de l'eau RMC ?, est cité : « *Et c'est en Côte-d'Or où l'on retrouve des concentrations [de glyphosate] à des niveaux très importants, comme dans l'Ouche et la Cloux. Si on souhaitait produire de l'eau potable, on ne pourrait même pas le faire, même avec un traitement.* »

Comment peut-on laisser l'ARS affirmer que la qualité de l'eau s'améliore alors que dans certains endroits on ne peut même pas produire de l'eau potable ? Une explication se situe peut-être dans un autre article, du Journal de Saône et Loire cette fois, daté du 7 avril<sup>6</sup>, qui nous met sur la piste : « les analyses de l'ARS doivent être réalisées sur de l'eau prélevée à la sortie d'un filtre à charbon... ». L'ARS se satisfait d'une situation peu reluisante. Et pourtant... Combien de captages ont été fermés et condamnés à jamais ? Combien de kilomètres de tuyauteries installés pour aller chercher toujours plus loin une eau de qualité acceptable ? Combien de coûteuses unités de traitement ?

### **...mais rassurez-vous, ces dépassements n'ont « pas nécessairement de conséquence sanitaire directe »**

Dans un article du Bien Public daté du 30 mars 2013<sup>7</sup>, l'ARS indique qu'un « dépassement n'a pas nécessairement de conséquence sanitaire directe pour le consommateur ». Nulle part n'est mentionné le risque d'intoxication chronique due à l'ingestion répétée de faibles doses. Des sites institutionnels de plus en plus nombreux reconnaissent que l'exposition régulière à des faibles doses de produits toxiques est vraisemblablement à l'origine de cancers et autres maladies graves, de malformations<sup>8</sup>... L'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS) et le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE) considèrent même officiellement depuis février dernier que l'exposition chronique à des perturbateurs endocriniens (PE) constitue une « menace mondiale » pour la santé humaine et

<sup>1</sup> 32 communes concernées en Côte d'Or (pour 1 à 2 substances) et 13 dans la Nièvre (pour 1 à 4 substances) [http://www.france-libertes.org/IMG/pdf/liste\\_des\\_communes\\_ayant\\_des\\_derogations\\_concernant\\_l\\_eau\\_potable.pdf](http://www.france-libertes.org/IMG/pdf/liste_des_communes_ayant_des_derogations_concernant_l_eau_potable.pdf)

<sup>2</sup> <http://www.bienpublic.com/cote-d-or/2013/04/09/des-contrôles-tres-inegaux>

<sup>3</sup> <http://www.generations-futures.fr/pesticides/pesticides-une-gestion-inacceptable-des-amm/>

<sup>4</sup> <http://www.veilleaugrain.org/spip.php?article278>

<sup>5</sup> <http://www.bienpublic.com/cote-d-or/2013/04/09/rivieres-degradees-et-pesticides-en-cote-d-or>

<sup>6</sup> <http://www.lejsl.com/saone-et-loire/2013/04/07/des-agriculteurs-dans-le-role-du-depollueur>

<sup>7</sup> <http://www.bienpublic.com/cote-d-or/2013/03/30/qualite-de-l-eau-des-progres-a-confirmer>

<sup>8</sup> [http://eau.seine-et-marne.fr/polluants#anchor\\_sys\\_summary5](http://eau.seine-et-marne.fr/polluants#anchor_sys_summary5)

l'environnement<sup>9</sup>. Il en est de même pour les nitrates sur le long terme, même à faible dose, et surtout pour les nourrissons<sup>10</sup>, contrairement à ce que nous « rappelle » chef d'agence de la Lyonnaise des eaux à Dijon, Claude Valentin<sup>11</sup>.

### **La France décline ses rivières sans scrupule alors qu'elle est elle-même à l'origine de la DCE**

Martin Guespereau, le Directeur de l'Agence RMC, déplorait l'an dernier que « *les pesticides sont la première cause de déclassement de l'état des rivières en France* »<sup>12</sup>. Le géographe Alexandre Brun rappelait pourtant<sup>13</sup> peu de temps avant que « *la France avait montré l'exemple en instaurant une gestion de l'eau par bassin dès 1964. C'est elle qui a inspiré à la Commission européenne la Directive cadre sur l'eau. Le problème, c'est que celle-ci a fixé des obligations de résultats. Depuis, la France est dépassée. Et menacée de condamnation.* »

Faut-il le rappeler, l'eau est un bien public indispensable : on ne peut pas vivre sans eau. Et pourtant nous courons le risque de nous empoisonner à chaque fois que nous buvons, les habitants du Sénonais en ont d'ailleurs fait les frais à leur dépens en buvant l'eau du robinet il n'y a pas longtemps<sup>14</sup> ! La Cour de cassation a rappelé en décembre 2012 que « l'eau potable doit être propre à la consommation »<sup>15</sup> et que les collectivités gestionnaires du service des eaux ont dans ce cadre-là une obligation de résultat<sup>16</sup>. Il ne s'agit donc pas de savoir si une commune a fait tout son possible pour délivrer une eau potable, il faut que cette eau soit effectivement potable.

Veille au grain réaffirme que la réduction drastique des usages de la chimie à tous les niveaux (particuliers, agriculteurs, industriels et collectivités) est la seule solution réaliste et efficace pour atteindre les objectifs de la DCE.

<sup>9</sup> <http://reseau-environnement-sante.fr/2013/02/19/dossiers-par-themes/communiqu%C3%A9-de-presse-19-fevrier-2013-un-rapport-des-nations-unies-sur-les-perturbateurs-endocriniens-appelle-a-une-reforme-profonde-de-la-gestion-des-produits-chimiques/>

<sup>10</sup> [http://www.ac-limoges.fr/physique-chimie/IMG/pdf/nitrates\\_universite\\_paris\\_sud.pdf](http://www.ac-limoges.fr/physique-chimie/IMG/pdf/nitrates_universite_paris_sud.pdf)

<sup>11</sup> <http://www.bienpublic.com/grand-dijon/2013/04/26/de-l-or-blanc-dans-le-robinet>

<sup>12</sup> <http://www.actu-environnement.com/ae/news/dixieme-programme-agences-eau-priorite-reconquete-milieu-17104.php4>

<sup>13</sup> [http://www.lemonde.fr/planete/article/2012/11/21/la-bataille-de-l-eau-s-intensifie-entre-cerealiers-industriels-et-usagers\\_1793571\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2012/11/21/la-bataille-de-l-eau-s-intensifie-entre-cerealiers-industriels-et-usagers_1793571_3244.html)

<sup>14</sup> [http://www.lemonde.fr/planete/article/2012/11/21/la-bataille-de-l-eau-s-intensifie-entre-cerealiers-industriels-et-usagers\\_1793571\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2012/11/21/la-bataille-de-l-eau-s-intensifie-entre-cerealiers-industriels-et-usagers_1793571_3244.html)

<sup>15</sup> [http://www.territorial.fr/PAR\\_TPL\\_IDENTIFIANT/8702/TPL\\_CODE/TPL\\_HYPERBREVE\\_FICHE/PAG\\_TITLE/L%27eau+potable+doit+%EAtre+propre+%E0+la+consommation%2C+une+%E9vidence+rappel%E9e+par+la+Cour+de+cassation/803-actualite.htm](http://www.territorial.fr/PAR_TPL_IDENTIFIANT/8702/TPL_CODE/TPL_HYPERBREVE_FICHE/PAG_TITLE/L%27eau+potable+doit+%EAtre+propre+%E0+la+consommation%2C+une+%E9vidence+rappel%E9e+par+la+Cour+de+cassation/803-actualite.htm)

<sup>16</sup> [http://www.france-jus.ru/upload/fiches\\_fr/Obligation%20de%20moyens%20%20obligation%20de%20resultat.pdf](http://www.france-jus.ru/upload/fiches_fr/Obligation%20de%20moyens%20%20obligation%20de%20resultat.pdf)